

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 à 19H00**



N°095/2024 – Convention de servitudes ENEDIS entre la commune de Saint-Denis-lès-Bourg et ENEDIS – Parcelle cadastrée AO 0218 sise le village

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **22** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 2 OCTOBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 26 septembre 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs : MONTEIRO Rita (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), TRICHOT Patricia (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ENEDIS doit réaliser des travaux de pose d'une canalisation souterraine sur la parcelle AO 018 afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Cette parcelle appartient à la commune. Il est proposé de conclure une convention avec ENEDIS afin d'autoriser la réalisation des travaux de pose de câbles souterrains.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitudes avec ENEDIS ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20241002-095-2024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2024
Publication : 09/10/2024